

Courrier Fédéral

N° 479 du 25 janvier 2010

Au sommaire de ce numéro :

- **ORGA**
 - Répartition 2010 des pourcentages de reversement. P. 2
 - Reçu syndical pour paiement des cotisations 2009. P. 3
- **38^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL**
 - Inscription Congrès et Transport. P. 4-5
- **SOCIÉTÉ**
 - "Laissez Marc Bloch tranquille", M. Sarkozy. P. 6-7
- **IMMIGRATION**
 - Déclaration commune Travailleurs Migrants. P. 8
- **INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE - 4 PAGES** P. 9-12
 - "Les nationalisations dans les industries chimiques".
 - "La taxe professionnelle".
- **UFICT**
 - Conférence Nationale les 5, 6 & 7 mai 2010. P. 13
- **INTERNATIONAL**
 - Déclaration FNIC CGT au Congrès PGWFI (Bombay - Inde). P. 14-15
- **CFJ**
 - Conférence Nationale les 16, 17 & 18 juin 2010. P. 16
- **VIE SYNDICALE/ORGA**
 - Journée d'études Politique Financière. P. 17
- **JURIDIQUE**
 - Les avantages différenciés selon les catégories. P. 18-19



REPARTITION DES POURCENTAGES 2010

● COGÉTISE : POURCENTAGES 2010 DE REVERSEMENT SELON LES DÉPARTEMENTS.

UD	Département	UD	Fédé	CFD	TOTAL	UD	Département	UD	Fédé	CFD	TOTAL
		%	%	%	%			%	%	%	%
01	AIN	25,00	30,00	13,00	68,00	48	LOZERE	25,00	30,00	13,00	68,00
02	AISNE	29,00	30,00	13,00	72,00	49	MAINE ET LOIRE	25,00	30,00	13,00	68,00
03	ALLIER	29,00	30,00	13,00	72,00	50	MANCHE	25,00	30,00	13,00	68,00
04	ALPES DE HAUTE PROVENCE	25,00	30,00	13,00	68,00	51	MARNE	29,00	30,00	13,00	72,00
05	ALPES HAUTES	25,00	30,00	13,00	68,00	52	MARNE HAUTE	29,00	30,00	13,00	72,00
06	ALPES MARITIMES	25,00	30,00	13,00	68,00	53	MAYENNE	25,00	30,00	13,00	68,00
07	ARDECHE	25,00	30,00	13,00	68,00	54	MEURTHE ET MOSELLE	25,00	30,00	13,00	68,00
08	ARDENNES	25,00	30,00	13,00	68,00	55	MEUSE	29,00	30,00	13,00	72,00
09	ARIEGE	25,00	30,00	13,00	68,00	56	MORBIHAN	25,00	30,00	13,00	68,00
10	AUBE	29,00	30,00	13,00	72,00	57	MOSELLE	26,00	30,00	13,00	69,00
11	AUDE	26,00	30,00	13,00	69,00	58	NIEVRE	27,00	30,00	13,00	70,00
12	AVEYRON	25,00	30,00	13,00	68,00	59	NORD	25,00	30,00	13,00	68,00
13	BOUCHES DU RHONE	25,00	30,00	13,00	68,00	60	OISE	29,00	30,00	13,00	72,00
14	CALVADOS	25,00	30,00	13,00	68,00	61	ORNE	25,00	30,00	13,00	68,00
15	CANTAL	26,00	30,00	13,00	69,00	62	PAS DE CALAIS	25,00	30,00	13,00	68,00
16	CHARENTE	25,00	30,00	13,00	68,00	63	PUY DE DOME	25,00	30,00	13,00	68,00
17	CHARENTE MARITIME	25,00	30,00	13,00	68,00	64	PYRENEES ATLANTIQUES	25,00	30,00	13,00	68,00
18	CHER	25,00	30,00	13,00	68,00	65	PYRENEES HAUTES	25,00	30,00	13,00	68,00
19	CORREZE	26,00	30,00	13,00	69,00	66	PYRENEES ORIENTALES	25,00	30,00	13,00	68,00
2A	CORSE DU SUD	27,00	30,00	13,00	70,00	67	RHIN BAS	27,00	30,00	13,00	70,00
2B	CORSE HAUTE	27,00	30,00	13,00	70,00	68	RHIN HAUT	27,00	30,00	13,00	70,00
21	COTE D OR	26,00	30,00	13,00	69,00	69	RHONE	25,00	30,00	13,00	68,00
22	COTES D ARMOR	25,00	30,00	13,00	68,00	70	SAONE HAUTE	28,00	30,00	13,00	71,00
23	CREUSE	26,00	30,00	13,00	69,00	71	SAONE ET LOIRE	28,00	30,00	13,00	71,00
24	DORDOGNE	25,00	30,00	13,00	68,00	72	SARTHE	25,00	30,00	13,00	68,00
25	DOUBS	25,00	30,00	13,00	68,00	73	SAVOIE	26,00	30,00	13,00	69,00
26	DROME	25,00	30,00	13,00	68,00	74	SAVOIE HAUTE	29,00	30,00	13,00	72,00
27	EURE	25,00	30,00	13,00	68,00	75	PARIS	26,00	30,00	13,00	69,00
28	EURE ET LOIR	29,00	30,00	13,00	72,00	76	SEINE MARITIME	25,00	30,00	13,00	68,00
29	FINISTERE	25,00	30,00	13,00	68,00	77	SEINE ET MARNE	27,00	30,00	13,00	70,00
30	GARD	25,00	30,00	13,00	68,00	78	YVELINES	23,50	30,00	13,00	66,50
31	GARONNE HAUTE	25,00	30,00	13,00	68,00	79	DEUX SEVRES	25,00	30,00	13,00	68,00
32	GERS	25,00	30,00	13,00	68,00	80	SOMME	29,00	30,00	13,00	72,00
33	GIRONDE	25,00	30,00	13,00	68,00	81	TARN	26,00	30,00	13,00	69,00
34	HERAULT	29,00	30,00	13,00	72,00	82	TARN ET GARONNE	25,00	30,00	13,00	68,00
35	ILLE ET VILAINE	25,00	30,00	13,00	68,00	83	VAR	25,00	30,00	13,00	68,00
36	INDRE	27,10	30,00	13,00	70,10	84	VAUCLUSE	25,00	30,00	13,00	68,00
37	INDRE ET LOIRE	25,00	30,00	13,00	68,00	85	VENDEE	27,00	30,00	13,00	70,00
38	ISERE	25,00	30,00	13,00	68,00	86	Vienne	26,00	30,00	13,00	69,00
39	JURA	29,00	30,00	13,00	72,00	87	Vienne Haute	26,00	30,00	13,00	69,00
40	LANDES	25,00	30,00	13,00	68,00	88	VOSGES	29,00	30,00	13,00	72,00
41	LOIR ET CHER	29,00	30,00	13,00	72,00	89	YONNE	28,00	30,00	13,00	71,00
42	LOIRE	25,00	30,00	13,00	68,00	90	TERRITOIRE DE BELFORT	29,00	30,00	13,00	72,00
43	LOIRE HAUTE	27,00	30,00	13,00	70,00	91	ESSONNE	29,00	30,00	13,00	72,00
44	LOIRE ATLANTIQUE	27,00	30,00	13,00	70,00	92	HAUTS DE SEINE	27,00	30,00	13,00	70,00
45	LOIRET	27,00	30,00	13,00	70,00	93	SEINE SAINT DENIS	25,00	30,00	13,00	68,00
46	LOT	25,00	30,00	13,00	68,00	94	VAL DE MARNE	27,00	30,00	13,00	70,00
47	LOT ET GARONNE	25,00	30,00	13,00	68,00	95	VAL D OISE	27,50	30,00	13,00	70,50

REÇU SYNDICAL POUR PAIEMENT DES COTISATIONS 2009.

Nom du Syndicat :

Adresse

.....

.....

FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
affiliée à la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL CGT

Le Syndicat (ou Section de)

Le trésorier certifie avoir reçu de M - Mme - Melle :

La somme de _____ € au titre de la cotisation syndicale 2009.

Le règlement a été effectué :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque bancaire/CCP
- ☐ Par prélèvement automatique

Nombre de versements :

Le trésorier du syndicat :

● INSCRIPTION AU 38^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL.

Vous trouverez, ci-dessous, le bulletin d'inscription pour participer au Congrès.
Les prix comprennent :

1. La participation aux frais de tenue du Congrès (*infrastructures et aménagements*),
2. La soirée fraternelle (*repas et spectacle*),
3. La pension complète (*déjeuners & dîners*) du lundi midi au vendredi midi inclus,
4. L'hébergement pour 4 nuits ainsi que les petits déjeuners (*du lundi au vendredi*).

NB : Pour ceux qui choisiront la formule "sans hébergement", le prix comprend uniquement les points 1, 2 et 3.



Dès maintenant, il s'agit de prendre, dans chaque syndicat, les dispositions afin d'assurer votre participation au Congrès.

INFO - INFO - INFO

La Fédération, soucieuse de démarrer les travaux du 38^{ème} Congrès à l'heure lundi 11 octobre 2010 à 14 H, organise un transport aérien (75 places) au départ de Paris Orly. (voir modalités page suivante).

INSCRIPTION 38^{ème} CONGRES

LE SYNDICAT :

ADRESSE :

BRANCHE : ☎ / MAIL 0 - @

☐ ASSURE LA PRÉ-INSCRIPTION DE :

→ Délégués titulaires

→ Délégués suppléants :

→ LES DÉLÉGUÉS SERONT VÉHICULÉS :

☐ OUI ☐ NON ☐ NE SAIT PAS

☐ SOUHAITE RÉSERVER :

En logement double → Coût 400 € par participant.

En logement simple (selon disponibilité) → Coût 480 € par participant.

Sans hébergement → Coût 300 € par participant.

Arrivée le dimanche soir, supplément de → Coût 90 € par participant.

☐ RÈGLE LA SOMME DE : € SOIT € X (NOMBRE DE PARTICIPANTS)

☐ PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

☐ Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats.

☐ Membres du personnel administratif : (400 € X nombre)

☐ Ou verse la somme de :

Pour que ces préinscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants, à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX.



Pour information,

vous trouverez ci-après , les temps de parcours pour aller à Ramatuelle.

Voiture	Marseille/Ramatuelle	2 heures
	Lyon/Ramatuelle	5 heures
	Paris/Ramatuelle	9 heures
Train	Lyon/St Raphaël	3 heures 35
	Paris/St Raphaël	4 heures 45

** compter 1 H de route de la gare de St Raphaël pour se rendre au Centre Ancav Touristra.

INSCRIPTION TRANSPORT AERIEN

Nous vous proposons un départ de **PARIS/ORLY**, le 11 octobre 2010 et retour le 15 octobre 2010 aux heures suivantes, avec un transfert en car Toulon/Ramatuelle au prix de **160 € A/R par personne** :

11 OCTOBRE 2010

PARIS/ORLY → TOULON

☐ 8H55

10H15

15 OCTOBRE 2010

TOULON → PARIS/ORLY

☐ 11H00

12H25

Nombre de personnes :

**** ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITEES (75)**

Pour que ces préinscriptions soient effectives, il est demandé un chèque d'acompte supplémentaire par rapport à l'inscription Congrès de 50 € par personne à joindre avec ce bulletin à l'ordre de la FNIC-CGT, Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX.

● "LAISSEZ MARC BLOCH TRANQUILLE", M SARKOZY.

par Suzette Bloch et Nicolas Offenstadt , Le Monde du 28.11.09 à 13h47.

(Tribune parue dans l'édition papier du Monde de ces dimanche et lundi 29 et 30 novembre 2009).

Petite-fille de Marc Bloch et historien médiéviste, nous avons décidé de joindre nos voix pour dire stop à l'utilisation abusive de l'historien, de l'intellectuel, du résistant Marc Bloch par le président de la République, Nicolas Sarkozy - et ceux qui l'entourent - pour habiller leurs discours idéologiques.

Un jour, moi, Suzette Bloch, j'ai demandé à mon père : "Mais comment as-tu fait pour avoir le courage physique de résister à l'occupant ?" Il m'a répondu : "Tu sais, quand tu es agressé, tu ripostes, c'est comme un réflexe, tu ne te poses même pas la question."

Mon père s'appelait Louis Bloch. Il était modeste. Ses hauts faits de résistant contre les nazis et leurs auxiliaires français, je les ai appris par le récit d'autres. J'aurais pu poser la question à mon grand-père. Mais je ne l'ai pas connu. Il a été fusillé. Le 16 juin 1944. Il est tombé sous les balles allemandes. Le soir, dans un champ. A Saint-Didier-de-Formans (Ain).

Il était lui aussi dans la Résistance. Il s'appelait Marc Bloch. J'aurais pu poser la question à ma grand-mère. Mais je ne l'ai pas connue. Elle est morte le 2 juillet 1944. A Lyon. De douleur, de privations, sans nouvelles de son mari, de ses fils, Etienne, Louis et Daniel, tous engagés dans l'armée de l'ombre. Elle s'appelait Simonne.

Marc, Simonne, Louis m'ont laissé une mémoire, la mémoire d'une famille qui a érigé la liberté d'esprit au rang de première des valeurs humaines. Aujourd'hui, je suis indignée. Au point où j'en arrive à surmonter la timidité que j'ai aussi reçue en héritage. Pour dire "Assez !".

Le 12 novembre à La-Chapelle-en-Vercors, dans la Drôme, le président de la République a prononcé un discours destiné à apporter sa "contribution" au débat qu'il a lancé sur l'"identité nationale", une notion qui ne s'impose en rien et qui peut servir les pires desseins idéologiques. Il en a appelé à mon grand-père à l'appui de son hymne à la France repliée, chrétienne et éternelle. "Honneur", "patrie", "fierté d'être français", "identité nationale française", "héritier de la chrétienté" : ces termes sont légion dans ce discours où le chef de l'Etat prétend décrire ce que doit être sa France, cautionnée par le "plus grand historien".

Plusieurs reprises, pendant la campagne présidentielle, il avait cru bon de citer *L'Étrange Défaite*, ce retour réflexif sur 1940, écrit par l'historien, qui avait été aussi combattant. Mais là, trop, c'est trop. Je suis révoltée. Pourquoi ce besoin de recourir à Marc Bloch pour se vêtir de ses qualités d'homme irréprochable. Peut-être parce qu'il faut rendre noble et acceptable un débat qui sert à la fois de courtes visées électorales et un projet idéologique de retour au "national", sans rapport aucun avec les engagements et la vision du monde, savant et citoyen, de Marc Bloch.

Je refuse que mon grand-père soit utilisé pour célébrer la patrie selon Nicolas Sarkozy, qui joue de la peur de "l'Autre". "L'étranger" ? "L'immigré" ? Toujours sommé de se justifier, forcément marginalisé par un débat centré sur l'"identité nationale", pourchassé quand il n'est pas "en règle", obligé de se cacher, de cacher ses enfants ou de travailler aux sinistres conditions du travail au noir.

Quels sont ces "renoncements" qui menacent la patrie ? Toute cette phraséologie n'a rien à voir avec Marc Bloch, qui s'est battu dans un tout autre contexte contre de vrais ennemis des libertés.

"Je suis, je m'en flatte, un bon citoyen du monde et le moins chauvin des hommes. Historien, je sais tout ce que contenait de vérité le cri fameux de Karl Marx : "Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !", écrivait aussi le médiéviste dans *L'Etrange Défaite*, soucieux d'articuler son intense patriotisme et de plus larges horizons.

Non, moi, sa petite-fille, je ne veux pas que Marc Bloch soit instrumentalisé par Nicolas Sarkozy.

Il n'aurait pas approuvé cette idéologie nationaliste malsaine. Je demande au président de laisser la pensée de mon grand-père à l'étude, à la critique, aux historiens, ainsi qu'à tous les lecteurs de ses œuvres.

L'historien coauteur de ces lignes doit dire, avec bien d'autres, que le fameux passage cité à plusieurs reprises par le président et ses proches, et encore à La Chapelle-en-Vercors, pour faire croire que l'histoire de France s'adopte comme un tout, comme un animal de compagnie, est un détournement bien abusif.

Voici la phrase exacte : *"Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France, ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims ; ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération."*

Lorsqu'on remet cette phrase dans son contexte, on comprend qu'elle sert avant tout à dénoncer l'étroitesse d'esprit du patronat des années 1930, incapable de saisir l'élan des luttes ouvrières, et en particulier de celles de 1936. *"Dans le Front populaire"*, ajoute Bloch - le vrai, celui des foules, non des politiciens -, il revivait *"quelque chose de l'atmosphère du Champ de Mars, au grand soleil du 14 juillet 1790."*

Surtout, Marc Bloch dénonce ici l'incapacité des élites à bâtir de grands moments de rassemblement autour des idéaux démocratiques, face à ceux des régimes fascistes. Les spécialistes de Marc Bloch invitent à la prudence dans l'usage de la phrase, déjà formulée pendant la Grande Guerre. Ils en ont proposé de multiples lectures, insistant sur ce double contexte de guerre.

A l'évidence, ce genre de discours d'union sacrée est un lieu commun pendant un conflit et mérite d'être entendu dans ce contexte.

Comme d'habitude, le président sort des mots et des icônes de leurs contextes et de leurs engagements pour les peindre aux couleurs du jour, les plus nationales en l'occurrence, oubliant l'époque qui les a produits, empêchant toute compréhension des enjeux du temps.

Comme le note l'historien Gérard Noiriel, *"alors que Nicolas Sarkozy n'a cessé de stigmatiser la pensée critique comme une menace sur l'identité nationale, Marc Bloch l'a, au contraire, toujours encouragée"*.

Suzette Bloch est journaliste, petite-fille de Marc Bloch.
Nicolas Offenstadt est Maître de conférences en histoire à l'université Paris-I, auteur de *"L'Histoire bling-bling"*, Stock.



● ÉGALITÉ ET RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS.

DECLARATION COMMUNE

CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Ligue des Droits de l'Homme, Cimade, Autremonde, Femmes Egalité, RESF, Droits Devant !!

Le 18 décembre 2009, le monde entier célèbre la journée internationale des migrants.

C'est l'occasion, dans le monde entier, de réaffirmer et de promouvoir les droits des migrants. Cette date a été choisie par l'Organisation des Nations Unies, car elle coïncide avec celle de l'adoption par l'Assemblée Générale, le 18 décembre 1990, de la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, après 20 ratifications. Elle lie aujourd'hui une quarantaine d'États, mais aucun pays du Nord ne l'a signée.

La convention réaffirme les droits de l'Homme déjà garantis par les autres instruments internationaux, en les appliquant aux travailleurs migrants, dont elle donne pour la première fois une définition internationale. Elle invite les États d'origine comme les États d'accueil ou de transit à assumer leurs responsabilités dans la garantie effective de tous ces droits.

Nos organisations demandent que la France ratifie enfin cette convention.

Pour l'ensemble des signataires, le principe de base qui doit impérativement prévaloir, en droit et en fait, sur le marché du travail est celui de l'égalité des droits sociaux entre les nationaux et les étrangers. A défaut, la porte est grande ouverte à l'exploitation sans limite des travailleurs étrangers sans papiers à l'échelle nationale et internationale.

La situation actuelle des travailleurs et travailleuses sans papiers est inadmissible et nous renouvelons notre demande pressante de régularisation de ces travailleurs migrants.

Suite à la publication d'une circulaire et d'un "non-paper" le 24 novembre par le Ministère de l'Immigration, les discussions avec les ministères concernés doivent reprendre sur la base de nos revendications qui restent insatisfaites :

- Une ancienneté de séjour qui serait fixée arbitrairement à 5 ans est inacceptable.
- La circulaire concerne les seuls travailleurs déclarés et laisse entièrement de côté les travailleurs non déclarés et en particulier les travailleuses du service à la personne. Tous ces salariés ne demandent qu'à cotiser.
- Les Algériens et les Tunisiens ne doivent pas être hors champ d'application de la circulaire.

La circulaire continue de parler de métiers en "difficulté de recrutement" dans les bassins régionaux d'emplois, alors que les travailleurs(euses) sans papiers travaillent souvent depuis des années dans notre pays et sont déjà pris en compte dans les statistiques de l'emploi.

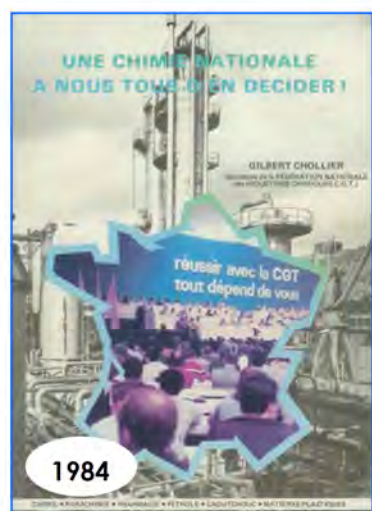
Organisations signataires de la lettre au Premier Ministre du 1^{er} octobre, nous avons demandé à être reçues par M. Darcos, Ministre du Travail.

Il s'agit en effet d'un conflit du travail : des salarié(e)s que leur situation administrative irrégulière prive d'une partie de leurs droits demandent, par le moyen de leur régularisation, à être rétablis dans l'intégralité de ces droits. Les travailleurs migrants ne sont pas des salariés à part !

Paris, le 17 décembre 2009

La FNIC CGT et son histoire

Janvier 2010



Brochures intitulées « Pour une industrie chimique au service de la nation » éditées par le CCEES CGT en août 1980 et en septembre 1981.

Brochure intitulée « Une chimie nationale à nous tous d'en décider » éditée par la FNIC CGT à l'occasion de l'exposition nationale d'Arcueil en 1984.

1. Les Nationalisations dans les Industries Chimiques

La condition indispensable pour assurer l'efficacité économique et le progrès social prenant en compte l'intérêt collectif, local, régional, national ne passe-t-elle pas par une appropriation des salariés de la place qui leur revient dans tous les choix de gestion des entreprises. La question des nationalisations ne se pose-t-elle pas à nouveau (médicament, eau, énergie...) en tenant compte des expériences passées et de leurs insuffisances ?

Le secteur des entreprises publiques n'est pas particulier à la France. Il s'est développé suivant l'histoire de chaque pays, réglementé par le système capitaliste, sous des formes propres, pour différents motifs.

Pour certains, c'est pour surmonter les contradictions du système capitaliste. Pour d'autres, c'est tourner l'économie plus vers la satisfaction des besoins sociaux des salariés et non plus vers le profit maximum et usurpé. Pour d'autres encore, c'est répondre à la vieille revendication du 19^{ème} siècle des ouvriers : le «Droit de Veto». Pour d'autres aussi c'est sauver le Capital. Pour d'autres malheureusement, cela ne sert à rien...

Pour autant, une chose est sûre, le patronat a toujours combattu les nationalisations quelle que soit l'époque. Son vocabulaire est toujours du même niveau : atteinte à la liberté d'entreprendre, à la liberté tout court, à l'épanouissement de l'individu, étatisation, soviétisation, etc... Même lorsque le patronat fait appel à l'état pour renflouer ses caisses, il ne s'agit pas pour lui de nationalisation, mais de «sauvetage» que

ce soit d'une entreprise, ou d'un secteur, qu'il juge pas assez rentable.

Les remèdes apportés présentement par les gouvernements dits libéraux ou autres, à la crise du système capitaliste sont démonstratifs. Plus de 5000 milliards d'euros versés aux banques et groupes industriels, qui en profiteront pour licencier, liquider des milliers d'entreprises à travers le monde, remettre en cause tout ou partie des Institutions politiques, des modes de vie, des revendications arrachées au patronat par la lutte.

Au-delà de l'attitude, du combat quotidien du patronat contre tout secteur nationalisé ou public, quelques interrogations :

- Pourquoi les salariés qui créent les richesses de l'entreprise, n'auraient-ils pas le droit de décider de leur avenir, des moyens à développer, à mettre en œuvre pour la satisfaction de leurs besoins, le développement des sciences et de leurs conditions de travail ?

- Pourquoi est-ce qu'une poignée d'individus, qui n'apporte aucune valeur dans l'entreprise, qui s'accapare une partie des richesses créées par les salariés, s'octroie-t-elle le droit de choisir, de décider pour les autres ?

- Et si nous allons plus en avant : pourquoi un pays ne serait-il pas maître de ses décisions, orientations politiques, économiques et sociales, devrait-il les soumettre à des banquiers ou autres personnages extérieurs, pour mettre en œuvre celles-ci et ses choix ?

Sommaire :

1. Les Nationalisations dans les Industries Chimiques
2. La Taxe Professionnelle.

En France, le secteur public s'est développé suite à des crises politiques ou économiques, à des batailles politiques et syndicales contre les tenants du capitalisme ; dès après la première guerre mondiale, mines et potasses d'Alsace, transports parisiens, offices d'alcool, équipement des ports autonomes, régie coopérative des eaux, transport fluvial ; en 1936, le matériel de guerre (fabrication et commerce), l'aérospatial, statut de la Banque de France, la SNCF en 1937.

En 1945 avec les nationalisations sanctions (dont Havas), les nationalisations pour contrôle des grands secteurs (banque, assurance, crédit, énergie, transport) la réorganisation du secteur pétrolier, public et création du CEA.

En 1981, avec pour le secteur industriel, Thomson, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Sacilor... pour le secteur bancaire, Paribas, Worms, Crédit Commercial, Suez CIC...



Au niveau de la Fédération la question des nationalisations est posée depuis 1936 avec l'industrie du Pétrole.

Cette idée à continuer de mûrir après 1945 et les nationalisations dans le pays. Ainsi, au niveau de l'activité internationale de la fédération, création de l'ICPS, du comité antimonopoliste du pétrole », etc...

En mai 1963, le groupe communiste à l'Assemblée Nationale dépose une loi pour la « nationalisation de l'industrie chimique et de l'aluminium ». Les camarades de Rhône-Poulenc Vitry (94) organisent une journée d'études sur ce thème.

En fonction de la situation politique, économique et de l'indépendance de la France, le gouvernement du général de Gaulle veut se doter d'un système d'approvisionnement en pétrole approprié et solide. Ainsi, la fusion de la R.A.P (régie autonome des pétroles), la SNPA (société nationale des pétroles d'aquitaine), le BRP (bureau de recherche du pétrole) fusionnent en 1966 pour donner naissance à l'ERAP (surnommé ELF-RAP). La marque ELF est créée le 27 avril 1967.

Dès le 24^{ème} congrès de la Fédération en 1967, la question des nationalisations des branches des industries chimiques sera largement traitée. En 1967, le 37^{ème} congrès de la CGT confirme que l'apport des nationalisations a eu des effets très bénéfiques, tant sur le plan économique que social.

La bataille des idées va s'amplifier. Citons, les propositions de la Fédération : mars 1988, « Europe 1992 des arguments et des propositions pour lutter contre ce qui se met en place » ; novembre 1989 « Pour construire un ensemble national puissant et compétitif ».

Campagne d'affiches pour les élections aux CA des groupes RP, PUK et ELF



- Les Industries Chimiques occupent une place de plus en plus stratégique dans la vie du pays. Leur maintien tout comme leur développement représentent un enjeu considérable. La Fédération engagera des discussions dès 2000 avec d'autres Fédérations, puis la Confédération.

Aux termes de ces débats se tiendront le 3 juin 2004, les Assises de Villepinte, sur :

« Emploi et politique industrielle, enjeu social et économique. »

Il ressortira, de ces assises qu'il devient urgent
« ...de réorienter les ressources des entreprises, la création des richesses produites vers l'emploi, les investissements, les salaires, la formation, la recherche, les capacités d'innovation, la retraite, la protection sociale, de conserver les entreprises publiques, se réapproprier les entreprises ayant une importance stratégique pour le développe-

Aujourd'hui, la bataille des idées est fondamentale, incontournable, face à un pouvoir autoritaire, qu'il soit au niveau politique, dans les entreprises, dans les groupes industriels et financiers.

ment économique et social, être en capacité dans toutes les entreprises avec les salariés de peser sur les choix stratégiques. »

Compte tenu de la politique patronale, gouvernementale, la question de l'appropriation des entreprises stratégiques par la collectivité (dont le médicament, l'eau, l'énergie...) n'est-elle pas à l'ordre du jour ?

PS : Voir également l'exposition du centenaire de la Fédération, le recueil des textes commentant ces panneaux. Les brochures éditées par la CGT et la FNIC : « Pour une industrie chimique au service de la nation » (1980 et 1981) et « Une chimie nationale, à nous tous d'en décider (1984)

2. La Taxe Professionnelle

La taxe professionnelle (TP) est un des quatre impôts directs locaux perçus par les collectivités territoriales françaises. Elle ne concerne que les entreprises, tandis que les trois autres (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation) sont des impôts supportés par les ménages.

Première ressource fiscale des collectivités locales, elle sert à financer le budget des communes, des départements et des régions, ainsi que d'autres organismes, telles que les Chambres de commerce et d'industrie.

Elle représente 50 % des ressources fiscales des collectivités territoriales. C'est un impôt perçu au profit des communes de France, des départements français et des régions françaises et aussi au profit des communautés, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ainsi la taxe professionnelle alimente les budgets des quelques 37.000 collectivités locales que compte notre pays, ainsi que de leurs groupements. Elle pèse pour 43,9% des recettes de la fiscalité directe locale, et entre 13,5% et 16,5% des recettes totales des différentes catégories de collectivités.

L'accroissement régulier des recettes procurées par cet impôt a contribué à l'essor des budgets locaux, mais aussi pérennisé la part de la fiscalité



locale dans les ressources des collectivités territoriales, plaçant la France au premier rang européen en ce domaine. De plus, peu sensible aux fluctuations économiques, cet impôt a joué un rôle contracyclique, améliorant la capacité des budgets locaux à surmonter les chocs conjoncturels.

Mais, **d'où provient cette taxe** et pourquoi ?

L'instauration de la contribution des patentes, en lieu et place des anciens droits de maîtrise et de jurande (groupement professionnel autonome unis par un serment) a procédé de la volonté des Constituants de 1791 de mettre un terme au système féodal des corporations, qui entravait la liberté du commerce et de l'industrie. Le but de la patente est alors de taxer un revenu présumé en fonction de l'outil de travail. Créée par la loi des 2 et 17 mars 1791, cette contribution était établie sans déclaration préalable de la part des contribuables.

Dès la fin de la période révolutionnaire (loi du 1er brumaire an VII, 22 octobre 1798), elle comprenait, d'une part, un droit fixe caractéristique d'un impôt indiciaire, et d'autre part, un droit variable. Le premier était fixé par référence à un tarif établi selon la nature de l'activité exercée ainsi, le plus souvent, qu'à la population de la commune. Le second, plus représentatif de la capacité contributive des redevables, était déterminé en fonction de la valeur locative des établissements imposés et de leurs équipements. Perçus d'abord au profit des communes et départements, puis, à partir de 1820, des organismes consulaires.

Cette architecture, précisée, notamment, par la loi du 25 avril 1844, qui étendit la patente à toutes les professions, et par la loi du 15 juillet 1880, qui fixa le tarif dans sa forme presque définitive, allait faire preuve d'une exceptionnelle longévité. En dehors de la loi du 31 juillet 1917, qui en attribua le produit aux seules collectivités locales, et de l'introduction, en 1957, d'un droit fixe supplémentaire, selon le nombre de salariés, cet impôt ne devait en effet connaître aucune réforme majeure jusqu'à sa suppression.

Au début des années 1970, sous la pression des petits commerçants qui se retrouvent pénalisés fassent aux grandes surfaces, la patente va être supprimée au profit de la taxe professionnelle. Par la loi du 29 juillet 1975, Jacques Chirac, alors Premier ministre, instaure la taxe professionnelle. Plus de la moitié des contribuables verra leur cotisation baisser (principalement les petits commerçants).

Le patronat a toujours combattu la taxe professionnelle, tant sur le fond que la forme, simple de deviner le pourquoi.

En 1982, le Conseil National du Patronat Français (devenu en 1998 le MEDEF) livre un combat



LETTRES PATENTES DU ROI,

Qui ordonnent l'envoi aux Tribunaux, Municipalités & autres Corps administratifs, des Décrets de l'Assemblée Nationale, qui ont été acceptés ou sanctionnés par Sa Majesté.

Données à Paris, le 3 Novembre 1789.

LOUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ; SALUT. L'Assemblée Nationale nous a fait présenter le Décret dont la teneur suit :

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Nationale.

Du Mardi 20 Octobre 1789.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété que les arrêtés du 4 août & jours suivans, dont le Roi a ordonné la publication.

A

Lettres patentes de Louis XVI promulguant le texte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'abolition des privilèges féodaux...

de plusieurs mois pour la baisse des charges patronales. Yvon Gattaz rencontre François Mitterrand et lui fait part de l'exaspération des patrons : « *Les entreprises sont exsangues, il faut stopper les saignées qu'on leur impose pour financer le progrès social* ».

La même année, les patrons passent à l'action. Ainsi, les patrons de la zone industrielle de Saint Ouen-l'Aumône érigeront une immense banderole noire exigeant la suppression de la taxe professionnelle.

En juin 1983, le CNPF obtient à Matignon un «*moratoire*» sur les charges et l'écèlement de la taxe professionnelle en échange de l'engagement des entreprises à investir.

En 2007 le MEDEF écrivait : « *La taxe professionnelle est l'un des prélèvements les plus pénalisant pour le développement de l'activité économique sur notre territoire. C'est pourquoi le Medef n'a cessé de demander sa suppression ou, à tout le moins, son allègement substantiel* ».

Fin 2009, la suppression de cette taxe est débattue, votée au Parlement pour une application dès 2010. Quel en sera l'impact économique et social, et les conséquences de sa suppression ? Voir article paru dans « *l'Actualité du Militant des Industries Chimiques N°145 du 27.11.2009* ».

● CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFICT.

Urgent

La Conférence Nationale UFICT aura lieu les 5, 6 & 7 mai prochains à Vaison-la-Romaine, charmante petite ville vauclusienne au pied du Mont Ventoux (84).

Cette conférence sera un moment essentiel de rencontres et d'échanges de nos populations Cadres et Techniciens (nes).

Le travail évolue. Les populations cadres et techniciens (nes) se retrouvent au centre des réorganisations. La culture de la performance individuelle fait son chemin dans les comportements managériaux. Le contenu et les objectifs du travail échappent aux cadres et techniciens (nes).

Cette pression constante aggravée par une situation d'isolement dans le travail est source de détérioration de la santé mentale de ces salariés.

Il est vital aujourd'hui de nous rassembler, de nous solidariser, de sortir de l'isolement de nos bureaux, de nos ateliers.

Travaillons ensemble à sortir de l'isolement et gagner notre espace de liberté.



Fiche d'inscription Conférence Nationale UFICT
les 5, 6 & 7 mai 2010 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse 84)
(à retourner avant le 30/03/2010 à la FNIC CGT)



Syndicat :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : Email :

Début : mercredi 5 mai 2010 à 14 H - Fin : vendredi 7 mai 2010 à 12 H.

Modalités & Tarifs de l'hébergement

Accueil dans le Village de Vacances Léo Lagrange de Vaison-la-Romaine.

Prestation en chambre double à partager ou individuelle, du 5 au 7 Mai 2010, soit 3 jours / 2 nuits, prix TTC par personne pour la durée du séjour :

- ☛ 140 € / personne en chambre double (2 personnes par chambre).
- ☛ 180 € / personne en chambre individuelle (1 personne par chambre. Les chambres individuelles sont limitées et seront attribuées aux premiers inscrits le souhaitant).

Les tarifs s'entendent pour une personne, tout compris, participation financière de l'UFICT déduite.

Le transport est à la charge des participants.

Gare SNCF la plus proche : Orange (30 Km de Vaison-la-Romaine) - Possibilité de navette sur demande.

CE PRIX COMPREND :

- Le logement en chambre individuelle (180 €/pers) ou double (140 €/pers) à partager pour une durée de 2 nuits.
- La pension complète, du déjeuner du mercredi 5 mai au déjeuner du vendredi 7 mai 2010.
- Le linge de toilette et la prestation ménage.
- L'animation TOURISTRA VACANCES de journée et de soirée.
- L'assurance assistance/rapatriement (pour les participants venant de France).

OCCUPATION	Tarif	Nombre d'inscrits	TOTAL
Chambre individuelle	180 € / pers.	x	=€
Chambre double	140 € / pers.	x	=€

Contacts : Patrick VANISCOTTE 06.64.46.78.23 - patrick.vaniscotte@free.fr ou Gentiane THOMAS : gentianethomas@gmail.com

**A RETOURNER À LA FNIC CGT, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX (À L'ORDRE DE FNIC CGT)**

● DÉCLARATION FNIC-CGT AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INDIENS DU PÉTROLE & DU GAZ.

Chers camarades,

Je représente la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, une organisation qui a plus de cent ans d'existence. Je vous remercie de nous avoir invités pour participer à votre congrès et vous adresse mes fraternelles salutations au nom de nos syndicats et des salariés français de nos industries.

Mon intervention a pour but de contribuer aux débats sur les sujets mentionnés dans votre rapport d'orientation. Compte tenu du temps très bref qui m'est imparti, elle portera uniquement sur trois points :



Premièrement, nous pensons qu'il faut être très attentif quand on parle de "crise".

Le capitalisme n'est pas affecté par une crise qui serait externe ou séparée de son économie. La crise n'est pas un dysfonctionnement du capitalisme, elle est incluse en son sein. La crise financière l'an dernier n'est pas due à un excès de spéculation, ni à la gloutonnerie de quelques traders ou quelques escrocs comme Madoff. Si nous pensons qu'il suffira de "moraliser" le capitalisme, nous faisons une erreur, erreur déjà commise dans l'Histoire. La circulation internationale des capitaux, l'exigence de rentabilité, l'opacité existent depuis les débuts de ce système. Si bien que si nous laissons vivre le capitalisme, d'autres crises surviendront inmanquablement.

Second point : l'accès à l'énergie est l'un des enjeux les plus importants pour le présent comme pour le futur, d'un point de vue géostratégique.

C'est un sujet d'autant plus important si l'on considère, comme notre Fédération la FNIC-CGT, que le pétrole n'est pas seulement une énergie, mais avant tout une matière première. En effet, le pétrole est la base de toute une industrie de transformation : chimie, plasturgie, caoutchouc, pharmacie, etc.. Et de notre point de vue, brûler dans des moteurs ou des centrales énergétiques ce produit, que la nature a mis des millions d'années à fabriquer, est un gâchis

et ne vise au final qu'à alimenter une course aux profits.

L'obsession américaine pour sécuriser son approvisionnement pétrolier est à l'origine de la guerre d'Irak et d'un million de morts.

Si l'on examine les points suivants : sur les choix d'investissements en matière de conversion pro-



fonde de raffinage de pétrole, sur les réseaux mondiaux de pipelines et de gazoducs, sur les développements portuaires, les agro-carburants qui sont en concurrence avec l'alimentation humaine, mais aussi en matière de mutations technologiques comme la voiture électrique et le défi que représente la réponse aux besoins énergétiques d'ici à 20 ans, sur tous ces points, la question en dernière analyse est celle du rôle de l'entreprise. Les richesses créées par les travailleurs doivent-elles servir à augmenter les profits et donc, pérenniser le système capitaliste, ou bien au contraire, doivent-elles servir à répondre aux besoins actuels et futurs des populations de la planète ?

Ces deux options, qui s'excluent mutuellement, déterminent au final le type de société dans laquelle nous voulons vivre. Voulons-nous vivre dans un monde où, 25 ans après la catastrophe de Bhopal, Dow Chemical, qui a assassiné et continue d'assassiner des milliers de personnes faute d'investissements suffisants sur la sécurité, ose dire qu'il a suffisamment contribué au développement de la société indienne ? La FNIC-CGT répond résolument non.

En France comme ailleurs, les travailleurs vivent leur travail comme une souffrance. 700 morts dans des accidents de travail chaque année, des milliers de mutilés, des dizaines de cas de suicide pour cause de stress et de souffrance au travail, c'est intolérable. Les travailleurs vivent une aggravation de leurs conditions de travail, une baisse de leur pouvoir d'achat. Les prétextes invoqués ne manquent pas : hier, c'était la construction d'une Europe libérale, aujourd'hui la crise et la concurrence internationale, demain, ce sera pour "sauver la planète" qu'on exploitera



encore un peu plus les travailleurs. Nous devons combattre ce système, par le recours à la grève chaque fois que nécessaire, et le remplacer.

Troisième et dernier point : notre rôle en tant qu'organisation syndicale.

Notre tâche doit être avant tout d'unifier les travailleurs. La pensée libérale est hégémonique. De nombreuses institutions internationales, la quasi-totalité des gouvernements, les médias, et malheureusement aussi de nombreuses organisations syndicales au niveau international et national répandent inlassablement l'idée que le capitalisme serait "naturel", et que l'économie de marché serait la seule possible. Notre rôle est de prouver que nos revendications peuvent être satisfaites et pour cela, nous devons formuler des propositions alternatives à celles du libéralisme. Notre rôle est de dire aux salariés qu'un autre monde est possible. Nous devons leur dire que le problème n'est pas leurs collègues, les salariés des autres pays, les étrangers ou la pollution de la planète. Mais que le problème, la cause première, est le système.

Aussi longtemps que nous choisirons d'accepter de nourrir le grand capital, les besoins humains ne seront pas ou insuffisamment satisfaits.

Merci de votre attention et je souhaite plein succès à votre congrès.

Emmanuel LEPINE, secrétaire fédéral.

● CONFÉRENCE NATIONALE DES JEUNES EN PACA.

Le Collectif Fédéral Jeunes s'implique activement dans la préparation de notre 38^{ème} Congrès de la Fédération car, **quoi de plus normal de se doter d'un outil CGT au service des jeunes animés par les jeunes eux-mêmes.**

La précarisation, flexibilité, mobilité, chômage, bas salaires, logement, non reconnaissance des diplômes, sont autant de sujets que les jeunes abordent dans leurs entreprises.

Et cela rejoint tout naturellement les sujets d'actualité sur les conséquences de la mondialisation qui frappent de plein fouet les jeunes avec une hausse du chômage de plus de 20 % dans cette catégorie. Constat alarmant d'une société capitaliste qui exclut les jeunes en ne leur offrant aucun avenir avant même leur entrée dans la vie active, puisque tout est mis dans les réformes de l'Education Nationale pour les inciter à ne pas poursuivre des études supérieures.

Le Collectif Fédéral Jeunes, conscient des difficultés à organiser les jeunes dans la CGT, **a décidé d'organiser une Conférence Nationale des Jeunes en région PACA, les 16, 17 & 18 juin 2010, afin de permettre à tous les jeunes adhérents ou futurs adhérents à la CGT de se rencontrer, de s'exprimer et d'échanger sur les préoccupations.**

D'ores et déjà, la FNIC CGT invite les syndicats à s'inscrire dans cette démarche car les jeunes ont un rôle important à jouer pour s'organiser eux-mêmes pour la construction des luttes, notamment sur les retraites.

Pour que cette Conférence connaisse un plein succès, il est impératif que chaque syndicat prenne des initiatives concrètes afin de dialoguer et d'informer les jeunes syndiqués de l'importance et des enjeux de cette initiative.

Un 4 pages parviendra dans les syndicats dans les semaines à venir, avec les différents thèmes ainsi que sur l'organisation matérielle (lieu, coût, ...)

Le plus important aujourd'hui est d'inscrire rapidement les jeunes.



Conférence Nationale des Jeunes en région PACA les 16, 17 & 18 juin 2010.

Syndicat :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : Email : Âge :

Qualification professionnelle :

Entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Responsabilités syndicales :

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER À LA FNIC CGT CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX OU PAR FAX 01.48.18.80.35

● JOURNÉE D'ÉTUDES DU 21 JANVIER 2010.

Être plus nombreux pour obtenir des droits nouveaux et une autre répartition des richesses créées dans les entreprises, c'est l'objectif que les 54 militants se sont fixé lors de cette journée d'études à la Fédération pour lancer la campagne de syndicalisation 2010.

Le débat a porté sur deux grands axes :

- ☞ **Le renforcement CGT,**
- ☞ **La qualité de vie syndicale.**

Le renforcement CGT.

- **Se servir du matériel élaboré par la Fédération** : affiches/tracts pour, non seulement travailler au renforcement dans nos entreprises, mais aussi, aller au parrainage d'entreprises de nos 12 branches où la CGT n'est pas présente.
- **Faire des temps forts vers des populations spécifiques** :
 - 1^{er} trimestre : **les jeunes,**
 - 2^{ème} trimestre : **les ICTAM,**
 - 3^{ème} trimestre : **la continuité syndicale - les retraités.**

Des tracts spécifiques sont élaborés et vont être envoyés aux syndicats, que ce soit sur ces trois catégories, mais aussi sur les branches d'activités (*conventions collectives*).

- **Un engagement des camarades pour travailler au renforcement dans nos syndicats à hauteur de 20 % d'ici le 38^{ème} Congrès de la Fédération.**



La qualité de vie syndicale.

- Besoin de mettre à l'ordre du jour de nos réunions à tous les niveaux, la question de l'Orga/Vie syndicale.
- Structurer les syndicats pour un fonctionnement démocratique de façon à ce que les décisions et les tâches soient partagées.
- Mettre en place des plans de travail pour que la syndicalisation ne soit pas l'affaire d'un ou deux camarades dans le syndicat.
- Cibler les syndicats de 3 à 20 syndiqués pour les aider à se renforcer.
- Mettre en place des formations par le biais du module "Orga/Vie syndicale" déclinable en 4 demi-journées si nécessaire.

Une synthèse de la Loi sur la représentativité est fournie à chaque participant concernant le financement des organisations syndicales.

Seul un renforcement significatif d'adhérents CGT nous donnera les moyens humains et financiers pour gagner la bataille revendicative et continuer d'être présents les entreprises.

La journée s'est clôturée par l'engagement des camarades à décliner ce plan de travail dans les régions, les coordinations, les groupes, les syndicats, par un déploiement massif de la CGT

Donnons-nous les moyens de la lutte.



● LES AVANTAGES DIFFÉRENCIÉS SELON LES CATÉGORIES DOIVENT REPOSER SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS.

Depuis toujours, le patronat œuvre à diviser les salariés par toutes sortes de leviers, tels que celui de différencier les catégories professionnelles au sein des entreprises.



Il n'est pas rare de constater la mise en place de mesures sociales différentes selon que l'on est ouvrier, employé, technicien ou cadre.

Un salarié ouvrier/employé/technicien ou agent de maîtrise (OETAM), s'estimant moins bien rémunéré que d'autres salariés de l'entreprise saisit la juridiction prud'homale de diverses demandes au titre de l'exécution de son contrat de travail.

Parmi ces dernières, se trouve une demande en paiement d'un rappel d'indemnité de congés payés.

En application d'un accord d'entreprise, les salariés non cadres bénéficient en effet de 25 jours de congés payés alors que les salariés cadres bénéficient de 30 jours de congés payés par an.

Pour justifier cet écart, l'employeur invoque l'importance des responsabilités confiées aux cadres.

La Cour d'appel, faisant sienne cette argumentation et considérant qu'"aucune disposition légale ou conventionnelle n'interdit aux partenaires sociaux de prévoir un nombre de jours de congés différent selon les catégories professionnelles" rejette la demande du salarié.

La Cour de cassation refuse cette analyse et casse l'arrêt de la Cour d'appel, donnant ainsi raison au salarié.

Elle décide que "vu le principe d'égalité de traitement (...), la seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier, pour l'attribution d'un avantage, une différence de traitement entre les salariés placés dans une situation identique au regard dudit avantage, cette différence devant reposer sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler concrètement la réalité et la pertinence" (Cass.soc. 01/07/2009).

Que signifie cette solution retenue par la Cour de cassation ?

Elle signifie qu'il faut désormais considérer l'objet ou la finalité de l'avantage pour apprécier le bien-fondé du critère de distinction retenu par l'employeur.

Autrement dit, face à une différence de traitement entre salariés, il faut se poser deux questions :



☞ Y-a-t-il un motif susceptible de justifier une différence de traitement entre les salariés ?

☞ Et, si oui, ce motif de différenciation est-il pertinent au regard de l'avantage en cause ?

Par exemple, dans le cas ci-dessus, le fait d'être cadre, le fait d'avoir des responsabilités particulières, peut constituer une raison recevable pour différencier la situation des salariés, notamment en matière de rémunération.

En revanche, l'importance des responsabilités confiées aux cadres ne justifie pas qu'ils bénéficient de plus de congés que les OETAM. La pénibilité des tâches accomplies par ces derniers pourrait tout aussi bien justifier l'attribution du même nombre de jours de congés.



Premier point positif donc, la Cour de cassation refuse désormais les justifications formelles, générales et abstraites. Le simple constat de la différence de situation n'est plus suffisant en soi pour légitimer une différence entre catégories.

C'est tant mieux car cette approche, soutenue jusqu'alors, restreignait d'autant la signification et la portée du principe de l'égalité de traitement.

Dorénavant, le juge devra rechercher concrètement dans chaque affaire si les justifications avancées par les employeurs (voire les partenaires sociaux) sont pertinentes au regard de l'avantage en cause.

Cette solution n'est toutefois pas totalement nouvelle puisque la Cour de cassation avait rendu un arrêt posant le même principe à propos des engagements unilatéraux de l'employeur (Cass. Soc. 20/02/2008).

C'est donc surtout en imposant ce raisonnement à propos des normes conventionnelles (accords, conventions collectives) que cette jurisprudence devient, comme d'aucuns l'ont nommée, "une bombe atomique, un tsunami social"!

Cet arrêt rendu à propos d'un accord collectif d'entreprise à vocation à s'appliquer aussi aux Conventions Collectives de branches.

Or, quasiment chacune d'entre elles contient des dispositions catégorielles généralement favorables aux cadres sans la moindre justification objective : préavis, indemnités de licenciement, mutuelle, prévoyance ...

L'arrêt du 1^{er} juillet 2009 ouvre ainsi la porte à nombre d'actions individuelles par lesquelles les salariés réclameront le bénéfice d'avantages catégoriels qui ne leur étaient jusque là pas réservés.

La Cour d'appel de Montpellier a d'ailleurs dans un arrêt du 4 novembre 2009 déjà appliqué l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 1^{er} juillet dernier à une convention collective de branche.



Un salarié OETAM d'une cave coopérative agricole, licencié économique, réclamait une indemnité compensatrice de préavis (*trois mois pour les cadres contre deux pour les non cadres*) et une indemnité de licenciement alignée sur celles des cadres.

Le juge a donné raison au salarié en estimant qu'"aucune raison objective et pertinente" ne justifiait la différence de traitement.



38^e CONGRES

Fédération Nationale des
Industries Chimiques CGT

FNIC CGT

11 au 15 octobre 2010

Ramatuelle (83)

